

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.12/07

Halle du Comptoir : quel avenir ?

M. Jean-Yves Gentil, PS

Aux questions posées, le Conseil communal répond ce qui suit :

- L'état actuel des rapports avec la société du Comptoir delémontain SA peuvent être qualifiés de bons sur le plan des rapports administratifs. Nous sommes liés par une convention qui règle les dates disponibles pour la Municipalité et les charges financières qui en découlent. Une copie de cette convention est jointe à la présente réponse.
- Au niveau "politique", la Municipalité doit parfois faire face à des doléances de la part des utilisateurs. C'est une des raisons pour lesquelles la représentante au sein du Conseil d'administration doit parfois "élever le ton" au sujet de l'entretien du bâtiment, notamment dans le domaine du rangement et de la propreté des installations et des alentours.
- La société du Comptoir delémontain SA est au bénéfice d'un droit de superficie des CFF (propriétaire du terrain) qui échoit au 31 décembre 2025. Nous sommes locataires pour la salle des fêtes et ses annexes, par contrat signé en 1995, jusqu'au 10 mars 2015 à minuit.
- Il est trop tôt, aujourd'hui, pour discuter de prolongation du renouvellement du droit de superficie des CFF. Par contre, la société du Comptoir delémontain SA a sollicité la Régie pour obtenir une offre en vue de l'achat de la parcelle. Le prix demandé est trop élevé pour envisager l'achat des terrains.
- L'état actuel du bâtiment, suite aux importants travaux d'assainissement réalisés ces deux dernières années, est bon. Les toitures ont été complètement refaites, des travaux de rénovation et de peinture des sanitaires ont redonné un aspect digne d'une salle qui accueille de nombreuses manifestations et des personnes de la Suisse entière. Il reste à terminer, ce printemps, les travaux de jardinage et d'aménagement paysager extérieur. La société a donné mandat à une entreprise spécialisée, en avril 2007, pour exécuter un nettoyage en profondeur de la salle des fêtes, de la cuisine et du bar. La suspension de notre participation financière à l'entretien provient du fait que nous voulions exercer une certaine pression sur la SA afin que les entretiens évoqués ci-dessus soient réalisés dans leur totalité.
- En ce qui concerne l'avenir de la SA, la Municipalité ne peut que persévérer dans son plan d'amélioration et d'entretien des structures actuelles. Il faut toutefois signaler que nous ne sommes pas majoritaires, ni au Conseil d'administration, ni à l'Assemblée des délégués. Même si nous possédons une grande part de capital-actions (Fr. 200'000.-), nous n'avons droit qu'à une voix lors des prises de décision. Le Conseil communal compte sur la participation active et assidue de son membre au CA.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Gilles Froidevaux

Edith Cuttat Gyger